Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues

Recommandation nationale, à titre indicatif



Aucun arrêté municipal ni préfectoral n'est connu pour cette commune : recommandation du Conseil national du bruit.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/15209-saint-remy-de-chaudes-aigues/